

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 30 JANVIER 2017 A 19H00 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-14

<u>OBJET</u>: Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2017 - Budget annexe d'assainissement en régie directe

Membres en exercice	90
Présents titulaires	69
Représentés	19
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT, représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON-ZONON, représentée par Jean-François VOGUET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Igor SEMO, Sylvain BERRIOS, représenté par Adrien CAILLEREZ, Agnès CARPENTIER, représentée par René GAILLARD, Pierre CARTIGNY, représenté par Florence HOUDOT, Catherine CHETARD, représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON, représentée par Chantal CANALES, Olivier DOSNE, représenté par Jacques JP MARTIN, Carole DRAI, représentée par Henri PETTENI, Michel HERBILLON, représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY, représentée par Valérie ZELIOLI, Charlotte LIBERT-ALBANEL, représentée par Laurent LAFON, Marc MEDINA, représenté par Christine RASETTI, Régis PIO, représenté par Nassim LACHELACHE, Catherine PRIMEVERT, représentée par Annie TRIOCHE, Virginie TOLLARD, représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pascale TRIBACH, représentée par Jean-Jacques PASTERNAK et Sylvie TRICOT, représentée par Yoann RISPAL.

Absents: Christian CAMBON et Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20170215-D17-14-DE Date de télétransmission : 15/02/2017 Date de réception préfecture : 15/02/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

<u>OBJET</u>: Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2017 - Budget annexe d'assainissement en régie directe

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5219-5, modifiés par la loi NOTRe ° 2015-991 du 7 août 2015,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Président concernant le budget annexe d'assainissement en gestion directe,

DELIBERE

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017 du budget annexe d'assainissement en gestion directe et du débat qui a eu lieu à la suite en séance publique du Conseil de Territoire.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN